

lalette

____ №372 | Juillet-Août 2023



ÉDITORIAL



a RSE est une démarche volontaire des entreprises.
Elle vise à intégrer durablement les enjeux sociaux
et environnementaux dans leurs activités. Nous faisons face à une évolution rapide de ces enjeux, notre
responsabilité et notre capacité d'action sont importantes.
Mais nous ne savons pas toujours comment aborder ce sujet.

La FFB s'est mobilisée à tous les niveaux et vous propose plusieurs outils pour y travailler : une formation, le logiciel « Bâtisseur responsable » et un groupe d'échanges RSE au sein de la FFB Grand Paris Ile-de-France.

La FFB Grand Paris Ile-de-France propose, en partenariat avec Constructys, **un dispositif d'accompagnement de 6 mois.** Il permet aux entreprises de construire et de mettre en œuvre un plan d'actions RSE, en alternant des formations collectives (3 jours) et individuelles (4 jours).

En parallèle, la FFB propose le **logiciel « Bâtisseur responsable »**. Il permet de s'auto-évaluer facilement sur quatre thématiques RSE: préservation de l'environnement, employeur responsable, loyauté des pratiques et éthique des affaires mais aussi ancrage local et dynamique territoriale.



Chaque entreprise peut alors éditer un rapport personnalisé adapté à nos métiers, quelle que soit sa taille.

Nous avons lancé **une communauté RSE** en septembre 2022 au sein de la FFB Grand Paris lle-de-France. Nous nous réunissons 6 fois par an autour d'experts ou de témoignages de certains membres. Notre objectif est de partager les questions et les essais de chacun pour nous aider à progresser. Les réunions et réflexions du groupe de travail ont porté notamment sur la gestion des déchets, sur l'apprentissage ou encore sur le bonheur au travail. Cette communauté est ouverte à tous les chefs d'entreprise, ceux ayant suivi la formation ou pas. Rejoignez-nous!

Joseph LASSERRE

Chefs d'entreprise, chargés de la mission RSE





Alain POMMÉ

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire

DOCUMENT
D'URBANISME p. 02

L'annulation totale ou partielle désormais visible sur Géoportail.

■ APST BTP RP p. 02

Frédéric Dagan, administrateur, nous parle de son mandat à l'Association de prévention et de santé au travail du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne (APST BTP RP).



La mise sous contrôle judiciaire d'une entreprise pour organiser le règlement de ses créances peut être évitée.

■ FIERS D'ÊTRE ARTISANS p. 03 Un collectif en action

En octobre 2021, les artisans étaient appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein des chambres de métiers et de l'artisanat.

■ GROUPE FEMMES DIRIGEANTES p. 03 Sensation'Elles!

Six membres du groupe Femmes dirigeantes de la FFB Grand Paris Ile-de-France ont participé aux Sensation'Elles à Strasbourg vendredi 30 juin.









L'annulation totale ou partielle désormais visible sur Géoportail

ne récente réponse ministérielle a précisé qu'il n'y a pas d'obligation de publicité des jugements annulant les documents d'urbanisme.

Néanmoins, il est de pratique courante pour les communes d'informer leurs administrés par le biais d'outils de communication habituels tels que bulletins municipaux, site internet ou encore réunions publiques.

Désormais, il convient pour elles de renseigner l'annulation totale ou partielle du document d'urbanisme dans le Géoportail, et le cas échéant, de republier le document précédent redevenu applicable.

>>> CONTACT • CONSEIL JURIDIQUE • 01 40 55 10 71

I PODCAST

Les procédures collectives ne sont pas une fatalité

a mise sous contrôle judiciaire d'une entreprise pour organiser le règlement de ses créances peut être évitée si le chef d'entreprise utilise les outils disponibles. Dans ce nouveau podcast des Experts du Bâtiment, retrouvez tous les moyens à votre disposition au niveau régional et les structures qui peuvent vous épauler.

Pour répondre à vos questions, notre experte



sur le sujet est Aïssata Diallo, responsable du pôle juridique et environnement de la FFB Grand Paris lle-de-France.

>> Écoutez le podcast



■ APST BTP RP Frédéric Dagan, administrateur, nous parle de son mandat

'Association de prévention et de santé au travail du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne (APST BTP RP) couvre toute l'Ile-de-France (sauf la Seine-et-Marne). Elle a été créée il y a plus de 70 ans par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés du BTP pour permettre aux entreprises de ce secteur de satisfaire à leurs obligations en matière de médecine du travail.

Cette association paritaire est agréée par la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

L'APST BTP RP gère environ 15 000 entreprises représentant à peu près 173 500 salariés.

Statutairement, le taux des cotisations est fixé à 0,5 % de la masse salariale. Chaque année, le Conseil d'administration arbitre l'évolution du taux et s'efforce de rester en deçà. Actuellement le taux est de 0,48 %. Une aide a été apportée aux entreprises pendant les deux années de la pandémie en établissant le taux à 0,45 %.

Le chiffre d'affaires de l'association s'élève



à 22 millions d'euros. L'équipe est composée d'environ 200 permanents motivés (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels) et dispose de 17 centres et d'une dizaine de camions équipés. Aux côtés des médecins du travail, les ergonomes, métrologues, psychologues du travail, psychosocioloques et toxicologues, concourent à la préven-

tion des risques professionnels en amont. Dans le cadre des partenariats, l'APST BTP RP a signé deux conventions. D'une part avec l'APAS BTP pour la mise en œuvre d'une cellule de désinsertion professionnelle et d'autre part avec l'OPPBTP afin de créer des actions communes.

Par ailleurs, le Conseil d'administration définit les axes stratégiques nécessaires à la bonne marche de l'association. Ce mandat est un enrichissement personnel important. Le paritarisme favorise les échanges d'idées, parfois animés, mais aide avant toutes choses à la bonne santé des salariés.

>>> CONTACT • Katia TARDIEU tardieuk@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 46



La féminisation des métiers du Bâtiment

a CPREF (Commission paritaire régionale emploi formation) d'Ile-de-France du BTP, dont le secrétariat est assuré par la FFB Grand Paris lle-de-France, pilote une étude relative à la féminisation des métiers du BTP. Pour mener au mieux cette recherche, un calendrier de travail a été élaboré avec le cabinet SAULEA, désigné pour réaliser l'étude, et l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du BTP. Au titre de la première phase, des entretiens de cadrage avec des membres du groupe Femmes dirigeantes de la FFB Grand Paris

Ile-de-France ont été réalisés. Une deuxième phase a débuté depuis le mois de mai, l'objectif étant de réaliser des entretiens quantitatifs avec des chefs d'entreprise du secteur. Pour leur réalisation, un lien vers un questionnaire dématérialisé vous sera communiqué par votre Chambre Syndicale afin que le plus grand nombre puisse répondre. Nous avons besoin d'un maximum de participants à cette étude et votre expérience est importante pour nous.

>>> CONTACT

CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10



n octobre 2021, les artisans étaient appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein des chambres de métiers et de l'artisanat. Le collectif Fiers d'Être Artisans a su se mobiliser afin de mener une campagne électorale qui a conduit à une victoire sans appel de l'ensemble de ses listes sur tous les départements d'Ile-de-France. Cette performance était historique et unique au niveau national!

Pour que les engagements pris par nos élus en faveur de la valorisation de l'Artisanat, de la formation à nos métiers, de l'accompagnement des artisans et de l'amélioration de leur quotidien soient mis

en œuvre et concrétisés, il est nécessaire que Fiers d'Être Artisans Grand Paris s'inscrive dans une dynamique similaire à celle qui a porté ses fruits de la meilleure des manières lors des élections.

C'est dans cette optique que s'est tenue, le mercredi 28 juin 2023, une soirée conviviale qui a permis de renouer les contacts entre les différents acteurs du collectif et de présenter les actions qui vont être menées dans les mois à venir pour construire un artisanat moderne, acteur de proximité et porteur du savoir-faire.

Ensemble, soyons Fiers d'Être Artisans! >>> CONTACT • Charles GUYONVARCH $guyon varchc@grandparis.ff batiment.fr \bullet 0633\,06\,75\,05$

■ COMMANDES INSUFFISANTES Règle de calcul de l'indemnisation due

orsqu'un marché public est conclu et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, l'acheteur public de ce marché a la faculté de prévoir un minimum et un maximum en valeur ou en quantité. Si au terme de l'exécution du marché, le total des commandes n'a pas atteint le minimum fixé, le titulaire a droit à une indemnité.

Cette indemnité est légalement définie au CCAG : elle est égale à la marge bénéficiaire (nette) que le titulaire aurait réalisé sur les prestations qui restaient à exécuter pour atteindre le minimum fixé. Les juges rappellent que le bénéfice net s'apprécie au regard du mon-

tant dont le titulaire était assuré de bénéficier en exécutant le marché.

>>> CONTACT • CONSEIL JURIDIQUE • 0140551071



a Semaine de la Prévention, qui s'est déroulée du 27 au 31 mars 2023, a mobilisé un nombre important d'entreprises adhérentes à la FFB Grand Paris lle-de-France. En effet, 56 personnes se sont connectées et ont participé à plusieurs webinaires durant toute la durée de la campagne. Les webinaires qui ont réuni le plus de participants sont ceux sur les chutes de hauteur et de plain-pied (33 personnes connectées) ainsi que sur le matériel et les équipements de travail (34 personnes connectées), suivis des webinaires sur l'évaluation des risques professionnels (31 personnes connectées) et la prévention des TMS (29 personnes connectées).

»» CONTACT

CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10



ix membres du groupe Femmes dirigeantes de la FFB Grand Paris Ile-de-France ont participé aux Sensation' Elles à Strasbourg vendredi 30 juin. Elles ont brillamment relevé les défis du plus grand rassemblement de cheffes d'entreprise du Bâtiment en France. Ce moment convivial, sous forme de rally, montre chaque année la force du réseau FFB et la place prépondérante qu'y tiennent les femmes dirigeantes. 🕩

>>> CONTACT • Cécile PONT pontc@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 19



■ ORDRE NATIONAL DU MÉRITE Michelle Ducrest distinguée

ichelle Ducrest, membre du Bureau de la FFB Grand Paris Ile-de-France, a reçu la médaille de l'Ordre national du Mérite des mains d'Olivier Salleron, président de la FFB, en présence de Philippe Servalli, président de la FFB Grand Paris lle-de-France et des membres du Conseil d'administration. Cette distinction récompense sa carrière et son engagement pour la Profession.





avier Rosa, président de la CSEEE et Olivier Lagnel, directeur régional délégué d'Enedis à Paris, ont signé le 4 juillet une nouvelle convention de partenariat entre leurs organisations. Comprenant plus d'une douzaine de domaines de coopération, cette convention ambitionne d'accompagner la hausse considérable des investissements dans l'électrification prévue par le gestionnaire du réseau public d'électricité dans les 10 ans à venir, avec une implication renforcée des entreprises pour faire face à la montée en puissance des usages de l'électricité. Prévention, sécurité, sobriété énergétique et décarbonation, mobilité, formation des jeunes, préparation et montée en compétence des entreprises sur les opérations de raccordement sont quelques exemples de thèmes d'actions communes prévus par cette convention qui se veut pragmatique et agile et prévoit des échanges réguliers tant institutionnels qu'opérationnels. La signature a eu lieu en présence des membres du Conseil d'administration, invités à cette occasion à une visite exceptionnelle du Poste source de Batignolles qui alimente le nord parisien grâce à des transformateurs géants entourés d'infrastructures de supervision.

>>> CONTACT • Xavier HORNUNG x.hornung@cseee.fr • 01 40 55 14 03

■ APTTe

Une application dédiée à l'Accueil et la Prévention des Travailleurs Temporaires

ette application, proposée par l'Union des métalliers en collaboration avec la Fédération Française du Bâtiment, a été initiée pour répondre à l'obli-

gation de formation des travailleurs temporaires aux règles de sécurité, de façon qualitative et dans un délai très court. Elle permet aux nouveaux entrants en contrat de travail « temporaire » de se former aux règles de sécurité imposées par la loi, grâce à une navigation intuitive et non textuelle, certificat à la clé. L'application aborde quatre thèmes: les EPI antichute, les

plateformes élévatrices mobiles personnelles (PEMP), les travaux par point chaud et l'utilisation des meuleuses. Des vidéos, sans texte ni parole, montrent les bons gestes à réaliser. Elles sont suivies d'un questionnaire de validation des connaissances. Les résultats du question-

> naire sont envoyés par mail à l'employeur permettant la traçabilité des formations réalisées. Le lancement de l'application a été accompagné d'un dispositif de communication digital. Une vidéo de présentation est disponible sur le site internet et un tutoriel d'utilisation est disponible en ligne. L'application est téléchargeable sur Smartphone et tablette sur www.cesame-ffb.org > Mon

CESAME > outils et applications.

>>> CONTACT • Mathieu QUEIROS queirosm@groupemetallerie.fr





JOURNÉE D'ANIMATION/ DÉMONSTRATION Comment gagner en rentabilité sur vos chantiers?

e 15 septembre, GESTES vous propose de découvrir et constater comment augmenter le rendement de vos compagnons sans perdre en qualité. Présentation des nouvelles techniques de mécanisation, ponçage, enduit mécanisé et projection de peinture, avec démonstrations à l'appui, par les membres du Club Partenaires GESTES, ainsi que présentation des solutions formation sur ces techniques proposées par GESTES Formation, tels seront les thèmes abordés lors de cette animation/démonstration. Cet évènement vous sera proposé à l'Eco-Campus du Bâtiment (2 allée Jules Gravereaux – 94400 Vitry-sur-Seine) le vendredi 15 septembre 2023 entre 8h et 15h.

>>> INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
Leïla HAMICHE • hamichel@gestes.ffbatiment.fr
ou en scannant le QR Code



FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

9 01 40 55 10 00

contact@grandparis.ffbatiment.fr

www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/federations-regionales/grand-paris-idf

f y in □ O O @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris lle-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle PHOTOS Sylvie Grima, JLBPHOTO, Adobe Stock, DR

соруківнт FFB Grand Paris IDF-2023

CRÉATION GRAPHIQUE manuelmoreau@icloud.com

